

## Fiche n° 1 - Contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des écoles, et choisies parmi les activités suivantes :

- Participer à l'accueil du matin ;
- Faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- Contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- Préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- Contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- Accompagner une sortie scolaire ;
- Aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- Assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;
- Accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ; - Gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD) : fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- Élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades » ;
- Assister et accompagner les enseignants dans l'organisation des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance à aquatique » ;
- Contribuer en école maternelle, à l'apprentissage de la langue.

Les volontaires en écoles peuvent, en fonction des besoins du collège, participer à "devoirs faits" pour accompagner des groupes de collégiens.

Les volontaires pourront appuyer les actions de sensibilisation et de formation du programme de lutte contre le harcèlement à l'école pHARe (participation aux 10h annuelles d'apprentissage, etc.), contribuer aux temps forts de la politique publique Non au harcèlement - NAH (journée NAH, prix NAH, journée internationale de sensibilisation aux usages du numérique à destination des élèves, des familles et de la communauté éducative - Safer Internet Day) et participer aux ateliers de sensibilisation des parents d'élèves aux phénomènes de harcèlement et de promotion du programme pHARe.

Les volontaires associés à la mise en œuvre de pHARe doivent bénéficier de la formation organisée en académie en amont de leur participation à ce programme.